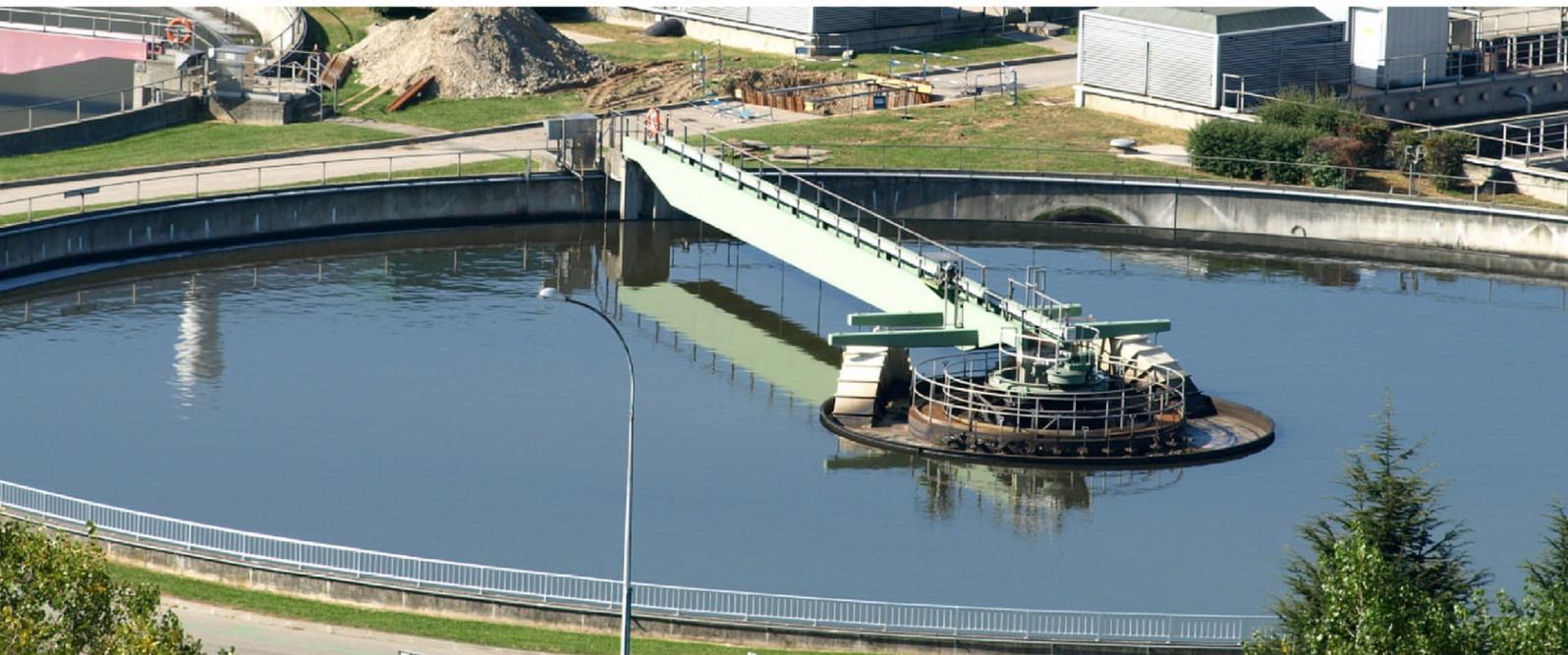


# MICROPOLLUANTS & PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS L'EAU

État des lieux et innovations

COLLOQUE LE JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2015

Amphithéâtre de la FNTF - 75008 PARIS



Organisé par



Le réseau d'experts pour l'environnement

Avec le soutien de



Partenaire presse



# COLLOQUE

## Micropolluants & Perturbateurs Endocriniens dans l'eau

État des lieux et innovations

**à Paris le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Selon la Commission européenne un perturbateur endocrinien est "une substance ou un mélange exogène, altérant les fonctions du système endocrinien et induisant de ce fait des effets néfastes sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou de sous-populations.

Les perturbateurs endocriniens, ces substances chimiques altérant le fonctionnement hormonal des organismes vivants, sont massivement présents dans les produits de consommation courante. L'exposition de la population ou de la faune sauvage à ces PE est multiple et permanente. Ils contribuent à l'essor de pathologies chroniques graves et coûteuses pour la collectivité, constaté ces vingt dernières années, à propos duquel l'Organisation mondiale de la santé parle de « menace mondiale ».

Traversant les stations d'épuration des eaux usées en étant partiellement dégradés ou parvenant directement dans la nature par déposition, ruissellement ou infiltration - les perturbateurs endocriniens se retrouvent dans les nappes d'eau souterraines, les lacs et les rivières - d'où provient notre eau potable. Ils viennent s'ajouter à la liste des milliers de micropolluants déjà présents.

L'évaluation de l'exposition aux PE, leur impact sur la santé humaine et dans l'environnement fait face à plusieurs difficultés méthodologiques, qui contribuent à expliquer l'origine de certaines controverses au sujet des PE.

La compréhension exacte du rôle joué par ces substances, leurs modalités d'action, comme la part attribuable de leur effet dans l'accroissement des pathologies chroniques graves est complexe à évaluer et nécessite davantage de recherche.

La perturbation endocrinienne remet en cause toute approche classique en toxicologie et en évaluation des risques chimiques : la dose compte moins que le temps d'exposition et elle peut être potentialisée par effet cocktail, les effets sont latents et éventuellement transgénérationnels. Des protocoles d'essais toxicologiques et écotoxicologiques sont définis afin de détecter les effets liés aux PE et permettre ainsi d'identifier les substances responsables d'effets oestrogéniques. L'objectif est de raisonner en termes de voies de toxicités et non par composé chimique seul.

Il apparaît que le panel de méthodologies est aussi divers et que les réponses peuvent varier pour un même indicateur selon la sensibilité des méthodes utilisées (complexité, adaptation à toutes les matrices d'eau, interférences : faux positifs ou négatifs ?)

Ce colloque permettra de mieux comprendre les enjeux de la problématique des perturbateurs endocriniens à travers les interventions des experts dans ce domaine. Seront également présentées les perspectives européenne et nationale qui prépareront les plans d'intervention de demain.

De plus, les traitants d'eaux feront état des technologies actuellement mises en œuvre et leurs innovations scientifiques et techniques destinées à réduire au mieux les concentrations dans les eaux usées ou les eaux à potabiliser.

Cette rencontre offre aux professionnels le moyen de mieux appréhender les avancées techniques et scientifiques sur des enjeux clés que sont la santé publique et la protection de l'environnement.

# Micropolluants & Perturbateurs Endocriniens dans l'eau

État des lieux et innovations

à Paris le jeudi 1er octobre 2015

## PROGRAMME

Accueil café à partir de 8h30

9h00 Accueil par **Jean-Luc Ventura**, Président de SYNTEAU et **Alain Rousse**, Président de l'AFITE

9h15 Ouverture par **François Mitteault**, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (*sous réserve*)

### DÉFINITIONS ET PROBLÉMATIQUES

9h30 Introduction par **Yves Levy**, Président-Directeur Général de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) : Perturbateurs endocriniens et santé humaine.

9h50 Perturbateurs Endocriniens : origines et modes d'expositions – **Hélène Budzinski**, LPTC - CNRS - Université Bordeaux I

10h10 Débat avec la salle

10h25 Pause

### RÉGLEMENTATION ET ÉTAT DES LIEUX

10h40 **Bruno Tisserand**, Président de la Fédération européenne des associations nationales de service d'eau et d'assainissement (EurEau) et **Durk Krol**, Directeur de la Plateforme Européenne de l'Eau (WssTP)

11h00 Présentation des actions mises en œuvre en France, par **Catherine Mir**, chef du département des produits chimiques, pollutions diffuses, agriculture, à la DGPR, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

11h20 Présentation de la stratégie de la Suisse pour la réduction dans les eaux des micropolluants issus de l'assainissement urbain par **Sébastien Lehmann**, OFEV (Office fédéral de l'environnement)

11h40 État des lieux des rejets, par **Olivier Perceval**, Direction de l'Action Scientifique et Technique de l'ONEMA

12h00 Débat avec la salle

12h15 Déjeuner (Buffet)

### ANALYSES, INDICATEURS ET TRAITEMENTS

14h00 Approches bio-analytiques pour la caractérisation, la surveillance et l'identification de perturbateurs endocriniens dans le milieu aquatique par **Nicolas Creusot**, Ingénieur de recherche au sein de l'Unité d'écotoxicologie in vitro et in vivo de l'INERIS

14h20 Les outils de mesure des perturbateurs endocriniens développés par Watch frog, par **Gregory Lemkine**, co-fondateur et PDG

14h40 Evaluation de l'impact toxique des micropolluants sur le milieu récepteur à partir de bioessais écotoxicologiques in situ, par **Guillaume Jubeaux**, PhD en écotoxicologie, Biomae

15h00 Présentation des méthodes de traitement des perturbateurs endocriniens dans les eaux usées, par **Bernard Legube**, Professeur à l'Université de Poitiers

15h20 Réalisations et résultats

- SIAAP : **Olivier Russelot** Directeur Développement et Prospective et **Vincent Rocher**, Responsable du service expertise
- Sofia Antipolis avec **Jéromine Albertini**, SUEZ Environnement
- Réalisation Veolia / OTV par **Kader Gaïd**
- Réalisation Stereau / SAUR par **Vincent Chastagnol**, directeur process et technologies, Stereau (*sous réserve*)

16h30 Débat avec la salle

16h45 Vision par un bureau d'études de la mise en œuvre dans les cahiers des charges, par **Jean-Marc Cuanillon**, Responsable Eau et Environnement Suisse romande, BG Ingénieurs Conseils

17h05 Clôture

# BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner, avant le 28 septembre 2015 à **AFITE – 7 rue Crillon – 75004 PARIS**

Fax : 01 40 23 05 39 – [cmatinda@afite.org](mailto:cmatinda@afite.org)

Madame  Monsieur

NOM  Prénom

Fonction / Service

Organisme

Adresse

Code Postal  Ville (Pays)

Téléphone  Télécopie

E-mail

**S'inscrit** au colloque du 1<sup>er</sup> octobre 2015 « **Micropolluants & Perturbateurs Endocriniens dans l'eau - État des lieux et innovations** » et verse le montant de son inscription, soit :

## Frais d'inscription :

- Plein tarif : **220 €** (dont TVA 20 %)
- Tarif membre AFITE : **170 €** (dont TVA 20 %)
- Tarif Associations et collectivités locales : **120 €** (dont TVA 20 %)
- Adhésion 2015 à l'AFITE au tarif préférentiel de **85 €** (non soumis à TVA) et inscription au colloque au tarif membre (soit un total de **255 €** TTC)

## Règlement :

- par chèque bancaire (à l'ordre de l'AFITE)
- par bon de commande administratif
- par virement bancaire

Titulaire du compte : AFITE - IBAN : FR 76 3000 4008110000898285780

SIRET : 330 754 110 00055 - TVA : FR 66 330 754 110 – BIC : BNPAFRPPAA

NB : merci de rappeler notre référence ainsi que les nom et prénom du bénéficiaire au verso du chèque ou sur l'ordre de virement.

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation telles qu'elles figurent dans le programme.

**DATE :**

**SIGNATURE :**

**Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles vous concernant.**

N'utilisez qu'un bulletin par personne, en cas d'inscription multiple, merci de faire des copies du présent bulletin

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ORGANISATION

AFITE (Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement)

Association loi 1901 - Code NAF : 9499Z - SIRET : 330 754 110 00055 - TVA : FR 66 330 754 110

## HORAIRES ET ACCÈS

**Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**Accueil des participants  
à partir de 8h45**

### Lieu du colloque :

**FNTP - Fédération Nationale des Travaux  
Publics**

**3, rue de Berri**

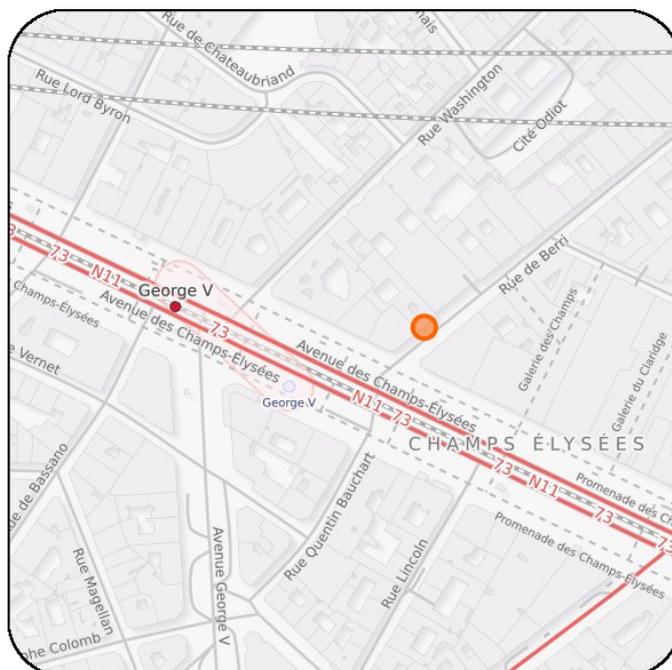
**75008 Paris**

**Tél : 01 44 13 31 44**

### Accès :

Métro George V

Parking Champs-Élysées : 5 rue de Berri



## INSCRIPTIONS : RENSEIGNEMENTS, FORMALITÉS

Organisateur : **AFITE – 7 rue Crillon - 75004 PARIS**

Contact : Céline Matinda - Tél. : 01 40 23 04 50 - Fax : 01 40 23 05 39

[cmatinda@afite.org](mailto:cmatinda@afite.org) - Site Internet : <http://www.afite.org>

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Lundi 28 septembre 2015**

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION :

- Les droits d'inscription sont fixés à 220 Euros TTC (dont TVA 20 %).
- Les membres AFITE bénéficient du tarif préférentiel de 170 Euros TTC (dont TVA 20 %).
- Les collectivités locales et les associations bénéficient du tarif spécial de 120 Euros TTC (dont TVA 20 %).
- Outre le libre accès à la salle de conférence, ces prix comprennent les collations servies au cours des pauses, le déjeuner et les documents de séance.
- Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée. Elles ne sont considérées comme définitives qu'une fois le règlement effectué. Les administrations qui ne peuvent adresser leur règlement avec leur inscription doivent obligatoirement joindre une commande dûment remplie et signée par l'autorité compétente.
- Tout participant régulièrement inscrit recevra une confirmation qu'il devra présenter à l'accueil du colloque.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme ou les intervenants prévus si les circonstances les y obligent.

## ANNULATION D'INSCRIPTION

Aucun remboursement ne pourra intervenir après le 28 septembre 2015. Au-delà de cette date l'intégralité des droits d'inscription reste exigible ; en contrepartie seront adressés les textes remis par les orateurs.

Il est possible de se faire remplacer en nous communiquant par écrit les noms et coordonnées du remplaçant.